

C2i (CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET) NIVEAU 2 ENSEIGNANT

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site ec29.org/portail,
rubrique « Informations générales / fiches-guides / pédagogie et vie des établissements »)

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- En quoi tout enseignant est-il désormais concerné par l'usage des TIC dans les pratiques pédagogiques ?
- Sur quelles compétences repose le Certificat Informatique et Internet ?

PRESENTATION :

Tout enseignant est désormais concerné par l'usage des outils liés aux technologies de l'information et de la communication et par leur intégration dans les pratiques pédagogiques.

Le **brevet informatique et internet (B2i)** dans l'enseignement scolaire et le **certificat informatique et internet niveau 1 (C2i)** dans l'enseignement supérieur ont été créés au cours des dernières années.

Les compétences professionnelles spécifiques à l'exercice du métier d'enseignant, dans le nouveau contexte pédagogique et éducatif marqué par l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la progression des équipements disponibles dans les établissements d'enseignement, **sont identifiées dans le C2i niveau 2 "enseignant"**.

La **généralisation du C2i niveau 2 "enseignant" dans la formation initiale des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés** est en cours.

OBJECTIF :

À partir de l'année 2006-2007, tous les stagiaires des 1^{er} et 2nd degrés de tous les IUFM entrent dans le processus de formation et de certification des compétences du C2i niveau 2 "enseignant".

CAHIER DES CHARGES :

Le processus qui allie la formation, l'évaluation et la validation des compétences s'appuie sur les principes suivants :

- ☞ **L'évaluation** doit essentiellement s'effectuer **régulièrement tout au long de l'année** lors d'activités prévues dans les plans de formation ;
- ☞ l'ensemble des formateurs et **l'ensemble des disciplines** sont **concernés**.

CERTIFICATION :

- ☞ Les 18 items signalés par une étoile dans la colonne de droite du référentiel doivent être obligatoirement validés ;
- ☞ Parmi les 9 items restants (sans étoile), 5 au moins devront aussi être validés.

REFERENTIEL NATIONAL :

Le référentiel comprend **27 compétences** réparties en **7 domaines**.

☞ **Compétences générales liées à l'exercice du métier :**

Domaines	Compétences	
A.1 Maîtrise de l'environnement numérique professionnel	1. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l'école ou l'établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...).	*
	2. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.	*
	3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).	
	4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.	
	5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.	*
A.2 Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation.	*
	2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.	
	3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.	
A.3 Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	1. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).	*
	2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.	*
	3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.	*

	4. Respecter et faire respecter la charte d'usage de l'établissement , dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.	*
--	---	---

☞ **Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique :**

Domaines	Compétences	
B.1 Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif	1. Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.	*
	2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.	*
	3. Concevoir des situations de recherche d'information dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.	
B.2 Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage	1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.	*
	2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.	*
	3. Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement , en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.	*
	4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques en respectant les règles de la communication.	
B.3 Mise en œuvre pédagogique	1. Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC : - travail collectif, individualisé, en petits groupes ; - recherche documentaire.	*
	2. Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours.	*
	3. Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.	*
	4. Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information.	
	5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.	
B.4 Mise en œuvre de démarches d'évaluation	1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i ou C2i) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.	*
	2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i ou C2i).	*
	3. Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.	

INSTRUCTIONS OFFICIELLES :

- ☞ BO n° 11 du 11 mars 2004 : « **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR IUFM : Certificat informatique et internet (C2i) niveau 2 "enseignant"** » :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/11/MENT0400410C.htm>
- ☞ BO n° 46 du 16 décembre 2004 : « **IUFM : Certificat informatique et internet - Expérimentation du C2i, niveau 2 "enseignant"** » :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/46/MENT0402675C.htm>
- ☞ BO n° 1 du 5 janvier 2006 : « **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : Généralisation du C2i niveau 2 "enseignant"** » :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/1/MENT0502170C.htm>
- ☞ BO n° 33 du 14 septembre 2006 : « **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : Certificat informatique et internet. Achèvement du C2i niveau 2 "enseignant"** » :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/33/MENT0602067C.htm>

CONTACTS :

Direction de l'Enseignement catholique du Finistère

2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex

Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00

- ⇒ **M. Patrick LAMOUR**, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2nd Degré,
- ⇒ **M. Ronan GOAS**, Animateur pédagogique TICE 2nd Degré,
- ⇒ **M. Jean-Luc KERVESTIN**, Animateur pédagogique TICE 2nd Degré.